

VERS DES SOCIÉTÉS PLUS RÉSILIENTES AUX CATASTROPHES

La contribution de l'Accord EUR-OPA





” La réduction des risques de catastrophe est arrivée à maturité à Sendai. Maintenant que les outils scientifiques, techniques, financiers et de gouvernance sont disponibles, les États ont le devoir de protéger leurs populations des catastrophes.

Eladio Fernandez-Galiano

Secrétaire exécutif, Accord EUR-OPA Risques majeurs

L'Accord EUR-OPA Risques majeurs a contribué et continue à apporter son soutien à l'action menée à l'échelle mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, en particulier dans les quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, adopté lors de la Troisième Conférence mondiale de l'ONU sur la réduction des risques de catastrophe (14-18 mars 2015, Sendai, Japon).

UNE MEILLEURE ÉVALUATION DES RISQUES

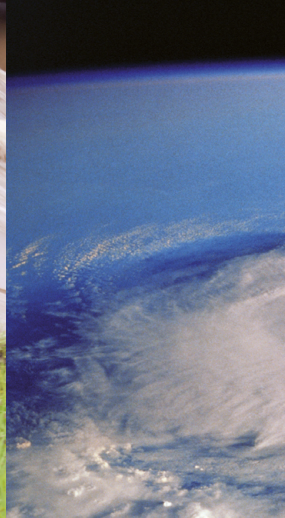
Pour prévenir les risques existants et faire face aux nouvelles menaces, il faut d'abord identifier les risques et comprendre leurs causes. L'Accord EUR-OPA met donc l'accent sur l'identification et la cartographie des risques, en donnant la priorité aux études pertinentes et aux actions conjointes à l'échelle internationale.

IDENTIFIER LES RISQUES

Le Centre européen sur les risques géodynamiques liés aux grands barrages (Tbilissi, Géorgie) et le Centre européen sur les risques géomorphologiques (Strasbourg, France) ont mené des recherches innovantes dans le domaine des risques géomorphologiques et géohydrologiques pour élaborer et diffuser des méthodologies et des techniques de suivi des facteurs de déclenchement, et les intégrer dans des cartes de susceptibilité associées.

RISQUES ÉMERGEANTS

Le changement climatique a déjà transformé les schémas de risque en modifiant la fréquence des événements extrêmes, mais dans certaines régions, comme l'Arctique, il influence également le niveau de vulnérabilité lui-même. Le Centre européen des nouvelles technologies pour la gestion des risques naturels et technologiques majeurs (Moscou, Fédération de Russie) a élaboré une étude sur les nouvelles menaces potentielles associées aux récentes évolutions dans la région Arctique, et il a défini de nouveaux critères afin de mieux gérer les opportunités et les défis qui y sont associés.



UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES RISQUES

L'Accord EUR-OPA s'attache en particulier à analyser la législation sur la prévention et la gestion des risques. Bien que la situation diffère d'un pays à l'autre, les autorités cherchent souvent à s'inspirer de l'expérience d'autres États pour élaborer leur propre législation. Il serait trop restrictif de se limiter aux pratiques des voisins immédiats. En effet, une approche plus globale est nécessaire pour repérer un large éventail de bonnes pratiques.

GESTION INTERMINISTÉRIELLE

L'absence de coordination semble être le problème majeur de la législation nationale sur la protection civile, selon une étude réalisée par l'Institut supérieur de planification d'urgence (Bruxelles, Belgique). Les conclusions de cette étude ont mené à une réflexion sur le rôle concret de l'action interministérielle dans plusieurs pays ayant des modèles administratifs différents. La coordination régulière entre les diverses entités gouvernementales de gestion des risques – par une action multidisciplinaire intégrée respectant les différents domaines de responsabilité – permet de prendre des décisions plus cohérentes et efficaces au niveau national, et de définir des bonnes pratiques tout au long de la chaîne hiérarchique.

NIVEAUX LOCAL ET RÉGIONAL

Les autorités nationales doivent être encouragées à revoir leur processus de décision pour aider les collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des mesures prises. Au vu des conclusions d'une étude sur les mesures au « niveau infranational », il en ressort qu'un travail en réseau à tous les niveaux politiques pour assurer une bonne gestion des risques est essentiel.



UNE MEILLEURE RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES

La vulnérabilité des personnes, des communautés et de l'environnement est un facteur essentiel qui détermine la susceptibilité aux risques de catastrophe et le niveau de résilience. Cependant, ces risques ne touchent pas tout le monde de la même manière. Les pauvres et les catégories socialement défavorisées sont les plus exposés et souffrent plus directement des catastrophes. En 2011, l'Accord EUR-OPA a adopté des « Principes éthiques pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience des personnes », visant à améliorer le degré de préparation et traitant des problèmes d'éthiques liés aux victimes des catastrophes.

GROUPES VULNÉRABLES

L'Accord EUR-OPA a publié des lignes directrices et des recommandations afin de faciliter la prise en charge des personnes handicapées et renforcer leur inclusion dans la préparation et la réaction face aux catastrophes. Une « Boîte à outils » a aussi été conçue pour les professionnels de la protection civile afin de donner des grandes orientations pratiques dans ce domaine. L'Accord EUR-OPA a aussi élaboré des recommandations et un recueil de bonnes pratiques afin d'accompagner les États dans la définition et la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir la résilience des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés face aux risques naturels et technologiques.

RÉSILIENCE FONDÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES

En tant que membre actif du Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe (PERRC), l'Accord encourage la gestion des écosystèmes de façon à réduire les risques de catastrophe, à améliorer la résilience locale et à s'adapter au changement climatique. Pour soutenir ces principes, l'Accord a publié « Le rôle des écosystèmes dans la réduction des risques de catastrophes ».



UNE MEILLEURE PRÉPARATION AUX CATASTROPHES

La fréquence et la complexité croissantes des situations d'urgence montrent qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de réaction. La protection civile, les organes de maintien de l'ordre et les autres acteurs concernés doivent être prêts à réagir à tout moment. La coordination entre tous les partenaires concernés est capitale pour une gestion efficace des crises. Cependant, une bonne préparation ne peut se limiter à l'amélioration des services publics ; la sensibilisation de la population et la préparation aux risques sont essentielles pour garantir une réaction appropriée.

INCENDIES DE FORÊT

Le Centre mondial de surveillance des incendies (Fribourg, Allemagne) évalue les risques potentiels d'incendies des sites du patrimoine naturel et culturel. En collaboration avec les autres pays européens, il a élaboré des lignes directrices sur la protection des populations rurales en cas d'incendie. L'Accord EUR-OPA a également soutenu ses efforts déployés pour promouvoir une coopération transfrontière de la gestion des incendies en Europe et au-delà.

INFORMATION DE LA POPULATION

Pour améliorer la préparation de la population aux catastrophes, le Centre européen pour la médecine des catastrophes (Saint-Marin) a coordonné la publication d'un guide plurilingue intitulé « Savoir faire face aux urgences », qui donne des renseignements utiles sur la manière de réagir en situations d'urgence (du tremblement de terre à l'accident chimique), afin d'atténuer l'impact des catastrophes naturelles et technologiques sur la vie humaine.

L' Accord partiel EUR-OPA Risques majeurs a pour objectif principal de renforcer et de promouvoir la coopération entre les États membres sur le plan pluridisciplinaire, afin d'améliorer la prévention et la protection de la population face aux risques, et d'être mieux préparé en cas de catastrophe naturelle ou technologique majeure.

■ Il compte actuellement 25 États membres : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, et trois pays méditerranéens qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe : Algérie, Liban et Maroc.

■ Sur les plans scientifique et technique, les 26 centres spécialisés de l'Accord élaborent des projets aux niveaux national et international afin d'améliorer la prise de conscience de la population et sa résilience face aux risques majeurs. Ils forment un réseau actif dans les domaines de la recherche et de la formation.

■ Les principaux partenaires de l'Accord sont : Stratégie internationale des Nations Unies de prévention des catastrophes (SIPC), UNESCO, Commission européenne, Forum mondial sur les risques (GRF Davos), Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophes (PERRC), Forum européen pour la gestion des catastrophes aux niveaux local et régional.

Créé en 1987, l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) est une plate-forme de coopération entre les pays d'Europe et du Sud de la Méditerranée dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la prévention des risques, la gestion des crises ainsi que l'analyse post-crise et la réhabilitation. Actuellement, l'Accord a 25 États membres.



Contacts :
Accord EUR-OPA Risques majeurs
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 388 41 3027 / +33 388 41 2937
Fax : +33 388 41 2728
Email : europa.risk@coe.int
Web : www.coe.int/europarisks

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.